



# Déchèteries & Plateforme de compostage



## Horaires d'ouverture des services

 Été : du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre  Hiver : du 1<sup>er</sup> novembre au 29 février / Fermées les dimanches et jours fériés



Déchèterie de BROU, Route de Frazé, 02 37 96 06 03 / Déchèterie de BONNEVAL, 21 rue de Villancien, 02 37 47 46 15

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	9h-11h45/14h-18h15	9h-11h45	9h-11h45/14h-18h15	Fermée	9h-11h45/14h-18h15	9h-11h45/14h-18h15
	9h-11h45/13h30-17h15	9h-11h45	13h30-17h15	Fermée	9h-11h45/13h30-17h15	9h-11h45/13h30-17h15

Déchèterie d'ILLIERS-COMBRAY, Rue des Tilleuls - Zone Industrielle, 02 37 24 13 32

	9h-11h45/14h-18h15	Fermée	9h-11h45/14h-18h15	9h-11h45	9h-11h45/14h-18h15	9h-11h45/14h-18h15
	9h-11h45/13h30-17h15	Fermée	13h30-17h15	9h-11h45	9h-11h45/13h30-17h15	9h-11h45/13h30-17h15

Plateforme de compostage de DANGEAU (uniquement les végétaux), Route de Saumeray, 06 33 95 18 52

	9h30-12h/14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	9h30-12h/14h-18h30
	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	Fermée	13h30-17h30	9h30-12h/13h30-17h30

## Rappel des conditions d'accès et règlement

**GRATUIT** pour les ménages du SICTOM BBI jusqu'à 2m<sup>3</sup>

**PAYANT** pour les professionnels ; qui est concerné ?

Artisans, commerçants, entreprises (y compris autoentrepreneurs et prestations payées en CESU), agriculteurs, établissements publics (hors communes), établissements parapublics.

Les tarifs sont disponibles en déchèteries ou au 02.37.96.74.66.

### RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCÈS POUR TOUS

- Accès limité aux véhicules légers et utilitaires n'excédant pas 3,5 T.
- Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- **Respect des consignes de tri.** Les déchets apportés doivent être préalablement triés et démontés dans le cas d'objets complexes (comprenant par exemple bois et métal).
- Les usagers doivent effectuer les déchargements eux-mêmes et laisser le quai propre. Le gardien n'a pas pour fonction de nettoyer après chaque passage ou d'aider systématiquement chaque usager au déchargement.
- **Respecter les consignes de sécurité** de la déchèterie et du gardien.



### RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCÈS POUR LES PROFESSIONNELS

- Ne pas utiliser son(es) véhicule(s) professionnel(s) pour un usage personnel : les dépôts seront facturés.
- **Accès payant** dès le premier m<sup>3</sup> déposé selon les tarifs en vigueur fixés dans le règlement intérieur des déchèteries.
- **Règlement sur place** auprès du gardien (à l'exception des professionnels ayant ouvert un compte auprès du SICTOM BBI).

 **TOUT PARTICULIER OU PROFESSIONNEL NE RESPECTANT PAS CES CONSIGNES SE VERRA REFUSER L'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE.**

## Collecte de pneus usagés

Le SICTOM organise une collecte ponctuelle de pneus usagés pour les particuliers dans les déchèteries de Brou, Bonneval et d'Illiers-Combray :

**DU 20 JANVIER AU 22 FÉVRIER 2020**

Sont refusés, les pneus de professionnels, les pneus agricoles et les pneus de poids lourds.

Le SICTOM rappelle que le dépôt de pneus en dehors de cette opération n'est pas autorisé.

Les distributeurs sont également dans l'obligation de reprendre gratuitement les pneus usagés, dans la limite des tonnages et des types de pneumatiques qu'ils ont eux-mêmes vendus l'année précédente. 1 pneu acheté en magasin = 1 pneu repris



### CONDITIONS DE DÉPÔT:

- Collecte réservée aux **PARTICULIERS** habitant sur le territoire du SICTOM.
- Dépôt **LIMITÉ À 4 PNEUS** par foyer
- Pneus **DÉJANTÉS** uniquement
- Pneus **PROPRES** et **ENTIERS**
- Type de pneus autorisés : véhicules légers (tourisme, camionnettes), pneus de 4x4, pneus de Quad, de moto et scooter